

COMMUNE DE
TRANS-EN-PROVENCE

Département du Var – Arrondissement de Draguignan

Conseillers en fonction : 29

Conseillers présents : 25

**Compte-rendu de la
Séance du Conseil municipal du 5 janvier 2021**

L'an deux mil vingt et un, le 5 janvier à dix-huit heures et 30 minutes, les membres du Conseil municipal de la commune de TRANS-EN-PROVENCE, dûment convoqués le 23 décembre 2020, se sont réunis à huis clos à la salle polyvalente et culturelle, sous la présidence de Monsieur Alain CAYMARIS, Maire, et ont désigné à l'unanimité Mme Françoise ANTOINE, secrétaire de séance.

PRÉSENTS : M. CAYMARIS Alain, M. MISSUD Nicolas, Mme AMOROSO Anne-Marie, M. GODANO Jacques, Mme FERRIER Hélène, M. DUVAL Jean-Michel, Mme LONGO Anne-Laure, M. AURIAC Georges, Mme DE SANTIS Murielle, Mme ANTOINE Françoise, Mme RIGAUD Anne-Marie, Mme MORALES Stéphanie, M. GUYOT Jean-Paul, Mme LEVEQUE Eva, M. SCRIMALI David, M. BONHOMME Jean-Yves, M. BREMOND Brice, Mme FORMICA Sophie, M. GARNIER Thomas, Mme RENNAULT Alicia, M. COSTA François, M. FOURISCOT Jean, Mme REGLEY Catherine, Mme ZENTELIN Guillemette, M. BRUCHON Michel.

ABSENT REPRÉSENTÉ :

M. NIEDDA Nicolas par M. CAYMARIS Alain

ABSENTS :

Mme DELOLY Aline

Mme ANTON Sophie

Mme CAMOIN-BORR Nathalie

Point 1a : Autorisation de dépenses d'investissement avant le vote du budget Primitif 2021

L'assemblée à l'unanimité a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement avant le vote du budget primitif 2021 pour une somme totale de 518 161 €.

Point 2a : Marché de services d'abonnement à une plateforme de prestation d'aide à la gestion des Déclarations de Travaux-Déclarations d'Intention de Commencement de Travaux (DT-DICT) et prestations associées

L'arrêté du 15 février 2012, pris en application du code de l'environnement relatif à l'exécution de travaux à proximité de certains ouvrages souterrains, aériens ou subaquatiques de transport ou de distribution décrit les modalités de mise en œuvre de la réforme anti-endommagement des réseaux. Cette réforme s'impose à toutes les structures publiques ou privées qui exploitent ou travaillent à proximité de réseaux. Elle porte sur la sécurisation des chantiers et la répartition des responsabilités.

Les maîtres d'ouvrages et les exploitants doivent respectivement demander et répondre aux DT-DICT. Le guichet unique a été mis en place pour permettre à chacun de remplir ses obligations réglementaires gratuitement.

Dracénie Provence Verdon agglomération (DPVa) et les communes ayant les mêmes besoins en tant que maître d'ouvrage et en tant qu'exploitant, DPVa propose la mise en œuvre d'un groupement de commandes - constitué entre collectivités territoriales et établissement public conformément au code des marchés. La commune avait déjà pris une délibération portant sur cette prestation en date du 4 juillet 2016.

Pour s'inscrire dans le cadre de cette convention, il est en particulier proposé le renouvellement du marché de service d'abonnement à une plate-forme de prestation d'aide à la gestion des DT-DICT et prestations associées.

L'assemblée à l'unanimité a approuvé le principe d'adhésion au groupement de commandes coordonné par DPVa pour les prestations précitées selon les principes exposés et le projet de convention présenté.

Point 3a : Délibération rectificative portant sur l'élection des membres de la commission urbanisme aménagement des territoires

Par délibération du 9 juin 2020, les 12 membres de la commission urbanisme aménagement des territoires ont été élus (6 titulaires et 6 suppléants).

Aujourd'hui, pour des raisons personnelles, certains membres de cette commission ont demandé la possibilité d'inverser la répartition entre les titulaires et les suppléants.

L'assemblée à l'unanimité a autorisé les modifications proposées.

Information : Décharge de fonction d'un titulaire d'un emploi fonctionnel

M. le Maire a informé l'assemblée délibérante de son intention de mettre fin aux fonctions d'un titulaire d'un emploi fonctionnel (Directrice générale des services – DGS).

L'assemblée a pris acte de cette information.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 18h40.



Le Maire,

Alain CAYMARIS